



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Politique de prévention et d'éducation à la sécurité routière

Question écrite n° 12445

Texte de la question

M. Emmanuel Mandon appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les moyens consacrés au programme 216 de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat » et plus précisément sur les moyens consacrés à l'Action « sécurité et éducation routières », en hausse de 2,70%. Cette action lui paraît particulièrement prioritaire, sachant que l'on constate l'augmentation dramatique des conduites à risque au volant, du fait notamment de la hausse de la consommation de stupéfiants. Le projet de loi créant un homicide routier sera certes une réponse mais la prévention en est une autre, surtout auprès des jeunes. Là encore, il sera nécessaire de préciser les actions menées en ce domaine. Il lui demande par conséquent ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Mandon](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12445

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2023](#), page 9321

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)